

**COLLÈGE DE  
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015  
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50  
Télécopte : 05 56 76 84 33

[ce.0332934k@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0332934k@ac-bordeaux.fr)

## Procès Verbal

### De la séance du Conseil d'Administration

À Pian sur Garonne, le 01 juillet 2014 en salle 3

**Séance n° : 4**

**Membres excusés :**

**Nombre de membres présents : 13, à 17h50**

**Fin de séance : 21h00**

**Quorum : 13**

N° et nature des questions traitées		Nombre de feuillets
I	<u>Conseils</u>	1
II	<u>Affaires financières</u>	6
III	<u>Personnels</u>	1
IV	<u>Bâtiments</u>	1
V	<u>Carte scolaire</u>	
VI	<u>Postes budgétaires</u>	
VII	<u>Vie scolaire, scolarité, stages</u>	3
VIII	<u>Pédagogie</u>	
IX	<u>Questions diverses</u>	1
		13

**Président :**

N. GAÜZERE  
Principale

**Secrétaire de séance :**

M. SALAVERT

**Transmis le :**

04/09/2014

**Affiché le :**

04/09/2014



Le secrétaire

Le destinataire



**OBJET : I / Conseils**

Réservé à l'inspecteur  
d'Académie  
Directeur des Services  
Départementaux de  
l'Éducation de la Gironde

Le compte-rendu du procès verbal du conseil d'administration du 31 mars 2014 n'a pas été reçu.

Ordre du jour :

**III – Personnels :**

- Logements de fonction : liste des personnels logés

**IV – Bâtiments :**

- Planning d'utilisation du gymnase hors temps scolaire et convention quadripartite
- Information travaux (salle 10, atelier, casiers, toiture, bouclage ECS EPS)

**VI – Postes budgétaires :**

**VII – Vie scolaire, scolarité, stages**

- Manuels scolaires : complément de collection (Latin/Espagnol)
- Autorisation d'organiser des séjours (ski 5<sup>ème</sup>, Espagne 3<sup>ème</sup>, Paris 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, Anglais 5<sup>ème</sup>)
- Actions du projet d'établissement (Chante école, parcours lyrique, symphonique, incorruptibles, collège au cinéma, semaine prévention, parcours culturel, Malagar, courant livre, Atelier artistique, atelier scientifique, Grand prix des lecteurs de Gironde, Festival d'histoire de PESSAC, BORDEAUX XVIII<sup>ème</sup>.
- Information B.I.A 2013 - 2014
- Information sur l'organisation de la journée de classe

**VIII – Pédagogie**

**IX – Questions diverses**

- Information sur les journées d'ouverture administrative du collège
- Information dotation informatique

**Approuvez-vous l'ordre du jour ?**

**VOTE :**

Nombre de votants :

Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

**PROCES-VERBAL**

De la séance

Du 1<sup>er</sup> Juillet 2014

N° de la séance : 4

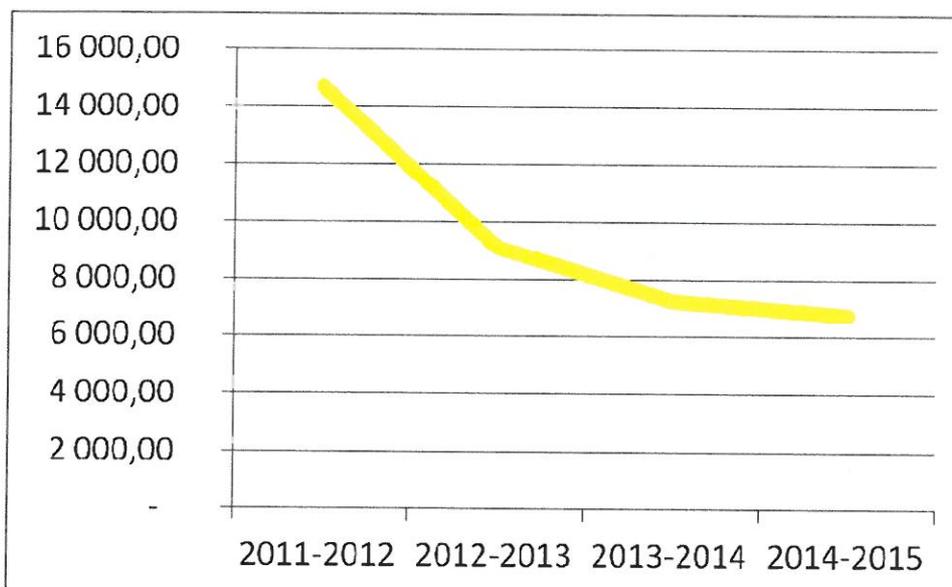
**OBJET : II/ Affaires financières**

Réservé à l'inspecteur  
d'Académie  
Directeur des Services  
Départementaux de  
l'Éducation de la Gironde

• Ventilation des crédits globalisés et solde de LOLF non utilisés

Le montant des crédits 2014-2015 est de 6 778 € (pour rappel en 2013-2014 : 7 261 €). Il est en baisse car l'Etat a retiré les fonds sociaux et les manuels scolaires.

Le reliquat disponible est de 3 205,72 € et il reste à répartir : 9 983,72 €.



Répartition de la LOLF :

Carnets de correspondance (2,283 € /élève) : 1 369,80 €

Les carnets de liaison respecteront les critères environnementaux de l'Agenda 21 (papier et encre biodégradables). Sa présentation sera simplifiée.

Droits de reprographie 1,5 € × 525 + TVA = 866,25 €

Compléments de manuels scolaires 1301,95 + 3205,72 (reliquat)

Projets d'établissement : 3240,50 €

- Ajouter escale du livre dans la liste des actions.

**Approuvez-vous la répartition de la LOLF ?**

**VOTE :**

Nombre de votants :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**PROCES-VERBAL**

De la séance

Du 1<sup>er</sup> Juillet 2014

N° de la séance : 4

**OBJET : II/ Affaires financières**

Réservé à l'inspecteur  
d'Académie  
Directeur des Services  
Départementaux de  
l'Éducation de la Gironde

- Admission en non-valeur :

L'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur. L'ANV fait disparaître des écritures de prise en charge de l'Agent Comptable les créances irrécouvrables. Cette décision d'admission en non valeur relève du Conseil d'Administration. La réglementation prévoit un seuil par défaut de 40€. Le motif n'a pas à être annoté sur l'état des créances présentées mais les pièces attestant de l'irrécouvrabilité sont à disposition du Conseil.

- Admission en non-valeur LANDREAU et HERBIN

L'admission en non valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur. La proposition d'un seuil de 50 € en dessous duquel l'Agent Comptable n'engage pas de poursuites (admission en non valeur sans constat de carence de l'huissier).

Question soumise au vote :

"le Conseil d'Administration

Vu le code de l'Éducation et notamment son article R421-69, Vu l'Instruction codificatrice M9.6 fixant le cadre budgétaire et comptable des EPLE,  
décide

pour les créances d'un montant unitaire inférieur ou égal à 50,00€, une décision d'admission en non-valeur pourra être soumise au Conseil d'Administration, sans qu'il ait été fait appel à l'intervention préalable d'un huissier de justice."

**Approuvez-vous cette décision ?**

**VOTE :**

Nombre de votants :

Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

- Admission en non-valeur LANDREAU et HERBIN

Question soumise au vote :

Décidez-vous d'admettre en non valeur les créances suivantes ? :

LANDREAU Karen (créance 13CD14K018813)	12,50 €
HERBIN Myriam (créance 13CD14K019433)	18,80 € ?

**PROCES-VERBAL**

De la séance

Du 1<sup>er</sup> Juillet 2014

N° de la séance : 4

**OBJET : II/ Affaires financières**

Réservé à l'inspecteur  
d'Académie  
Directeur des Services  
Départementaux de  
l'Éducation de la Gironde

**VOTE :**

Nombre de votants :

Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

- Groupement de denrées alimentaires 2015 : convention et désignation du représentant

Les membres du CA demandent la typologie des entreprises qui répondent à l'appel d'offre.

**Autorisez-vous la chef d'établissement à signer la convention constitutive du groupement d'achat 2015 ?**

**VOTE :**

Nombre de votants :

Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 1

**Désignez-vous M. Provost, gestionnaire comme représentant de l'établissement ?**

**VOTE :**

Nombre de votants :

Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

- Bilan des voyages

Séjour au ski du 2 au 7 février 2014 :

Séjour au ski du 3 au 7 février 2014

Participation familles : 55 x 250€ = 13 750,00€

Dons & legs AS = 2 145,60€

Dons & legs FSE = 550,00 €

Dons et legs FCPE = 134,79 €

Participation établissement = 348,74 €

Coût global du séjour = 16 929,13 €

**PROCES-VERBAL**

De la séance

Du 1<sup>er</sup> Juillet 2014

N° de la séance : 4

**OBJET : II/ Affaires financières**

Réservé à l'inspecteur  
d'Académie  
Directeur des Services  
Départementaux de  
l'Éducation de la Gironde

Séjour en Grande-Bretagne du 25 mai au 30 mai 2014

Séjour en Grande-Bretagne du 25 au 30 mai 2014

Participation familles : 49 x 345€ = 16 905,00 €

Dons & legs FSE = 2 120,00€

Dons et legs FCPE = 134,80 €

Participation établissement = 943,81 €

Coût global du séjour = 20 103,61€

Coût global du séjour : 20 103,61 €

- Décision modificative pour vote (don FSE, loyers, LOLF, AFDET, CGENIAL)

Acceptation de dons versés au profit de l'atelier scientifique

AFDET : 250,00 €

CGENIAL Paris : 100,00 €

Banque Populaire : 500,00 €

**Acceptez-vous ces dons et décidez-vous de les affecter à l'atelier scientifique ?**

**VOTE :**

Nombre de votants :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- Décision Modificative n°3 pour vote

Répartition LOLF

Ajustement des crédits pour le séjour au ski

Ajustement des crédits pour le séjour en GB

Inscriptions des 3 dons

**Acceptez-vous ces décisions ?**

**VOTE :**

Nombre de votants :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**PROCES-VERBAL**

De la séance

Du 1<sup>er</sup> Juillet 2014

N° de la séance : 4

**OBJET : II/ Affaires financières**

Réservé à l'inspecteur  
d'Académie  
Directeur des Services  
Départementaux de  
l'Éducation de la Gironde

- Convention piscine avec la Mairie de LANGON.

**Autorisez-vous la signature des contrats et convention nécessaires au projet piscine ?**

**VOTE :**

Nombre de votants :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- Convention d'utilisation du gymnase par les associations

**Autorisez-vous la signature des conventions d'utilisation du gymnase avec les associations à partir du 1<sup>er</sup> septembre selon le planning suivant ?**

Créneaux d'utilisation du 1er septembre 2014 au 30 juin 2015

8h00	lundi	mardi	mercredi	8h00	jeudi	vendredi	samedi
9h00				9h00			
10h00				10h00			
11h00				11h00			Tennis
12h00				12h00			
12h30				12h30			
16h00				16h00			
17h00			EVSMS	17h00			
17h30				17h30			
18h00	17h15/18h20 CVLV	LA VAILLANTE	BLEUETS	18h00	LSGGB	LSGGB	
18h30	0556767883	0640123549		18h30			
19h00				19h00			
19h30	18h20/20h30 TENNIS	BLEUETS	LA VAILLANTE	19h30	SDIS	TENNIS	
20h00	0683114962	0678927614		20h00	0612295504		
20h30				20h30			
21h00	20h30/22h00 LSGGB	EVSMS	LA VAILLANTE	21h00	LSGGB	TENNIS	
21h30	0689862007	0688842134		21h30			
22h00				22h00			
22h30				22h30			

Créneaux uniquement sur le temps des petites vacances :

AVL : mardi, mercredi, vendredi de 10h00 à 16h00  
CVLV : lundi - jeudi : 10h00 à 16h00

**VOTE :**

Nombre de votants :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**PROCES-VERBAL**

De la séance

Du 1<sup>er</sup> Juillet 2014

N° de la séance : 4

**OBJET : II/ Affaires financières**

Réservé à l'inspecteur  
d'Académie  
Directeur des Services  
Départementaux de  
l'Éducation de la Gironde

L'établissement souhaite signer un contrat pluri-annuel pour l'impression des carnets de liaison. La dépense reste annuelle. Mais l'intérêt est d'avoir un moindre coût. Il porte sur l'achat de 1 200 carnets de liaison : 600 pour 2014-2015, 600 pour l'année suivante.

Autorisez-vous le chef d'établissement à signer ce contrat qui engage l'établissement sur 2 ans ?

**VOTE :**

Nombre de votants :

Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

**PROCES-VERBAL**

De la séance  
Du 1<sup>er</sup> Juillet 2014  
N° de la séance : 4

**OBJET : III/ Personnel**

Réservé à l'inspecteur  
d'Académie  
Directeur des Services  
Départementaux de  
l'Éducation de la Gironde

- Logements de fonction : liste des personnels logés

3 logements sont affectés par nécessité absolue de service à Mme La Principale, M. Le Gestionnaire et à un agent territorial.

Le quatrième logement nécessite la signature d'une convention d'occupation précaire.

**Autorisez-vous le chef d'établissement à proposer le nom de Mme Lallier sur cette convention ?**

**VOTE :**

Nombre de votants :

Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

**PROCES-VERBAL**

De la séance

Du 1<sup>er</sup> Juillet 2014

N° de la séance : 4

**OBJET : VII / Vie scolaire, scolarité, stages**

Réservé à l'inspecteur  
d'Académie  
Directeur des Services  
Départementaux de  
l'Éducation de la Gironde

Des travaux au sein de l'établissement sont prévus jusqu'à fin juillet : agrandissement de la salle 10, installation des sanitaires dans l'atelier de l'agent technique, élargissement du toit des casiers, réfection de la toiture suite à des malfaçons, bouclage de l'eau chaude des sanitaires du gymnase.

**PROCES-VERBAL**

De la séance  
Du 1<sup>er</sup> Juillet 2014  
N° de la séance : 4

**OBJET : VII / Vie scolaire, scolarité, stages**

Réservé à l'inspecteur  
d'Académie  
Directeur des Services  
Départementaux de  
l'Éducation de la Gironde

• Manuels scolaires : complément de collection (Latin/Espagnol)

Il est proposé au conseil d'Administration de compléter les collections existantes

*Juntos* 1<sup>ère</sup> année édition 2013 9782091755434 (30 exemplaires)

*Latin* 3<sup>ème</sup> Hatier textes, langue, culture et civilisation, histoire et arts (25 exemplaires)

**Acceptez-vous le choix de nouveaux manuels en complément des collections existantes ?**

**VOTE :**

Nombre de votants :

Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

• Autorisation d'organiser des séjours (ski 5<sup>ème</sup>, Espagne 3<sup>ème</sup>, Paris 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, Anglais 5<sup>ème</sup>)

**Lot 1 : Séjour linguistique délocalisé**

Séjour de 5 jours pour deux classes de 5<sup>ème</sup> environ en pension complète et immersion. Période du 15 au 19 juin 2015. Départ le lundi matin du collège. Transport proposé en variante accepté. Retour le vendredi pour 17h10.

Tarif maximum par élève : 320€

**Lot 2 : séjour en Espagne**

Séjour en Espagne pour 49 élèves du 13 avril au soir au 18 avril au matin. Région de Valence souhaitée avec Musée du Prado au programme. Hébergement en famille. Transport compris. Fourniture des repas du 14 avril au 18 avril.

Tarif maximum : 375 €

**Lot 3 : séjour au ski**

Séjour dans les Pyrénées d'une semaine en février 2015 pour un coût de 300 € maximum avec hébergement, leçons de ski pour 55 élèves. Transport proposé en variante accepté sur trajet aller-retour et navette sur place.

La possibilité de répondre sur une variante aux trois lots avec une remise globale existe.

**PROCES-VERBAL**

De la séance

Du 1<sup>er</sup> Juillet 2014

N° de la séance : 4

**OBJET : VII / Vie scolaire, scolarité, stages**

Réservé à l'inspecteur  
d'Académie  
Directeur des Services  
Départementaux de  
l'Éducation de la Gironde

Question soumise au vote :

**Autorisez-vous le chef d'établissement à lancer une consultation sur les trois lots et désignez-vous comme personne responsable du marché la Principale et en cas d'empêchement le gestionnaire ?**

**VOTE :**

Nombre de votants :

Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

**Acceptez-vous de fixer les conditions d'inscription aux séjours scolaires suivantes :**

L'établissement pourra refuser la candidature d'un élève ou l'inscrire sur liste complémentaire si son comportement dans l'établissement et/ou son investissement en cours ne correspondent pas aux attentes d'un séjour en collectivité. L'établissement pourra également refuser l'inscription d'un élève qui est régulièrement absent sans motif. L'ordre d'inscription n'interviendra qu'après mise en œuvre de ces 2 critères.

Dans le cas d'un séjour sportif, l'établissement pourra refuser l'inscription d'un élève qui est régulièrement inapte à la pratique ou si son comportement dans et/ou son investissement en cours d'EPS ne correspondent pas aux attentes d'un séjour sportif en collectivité.

**VOTE :**

Nombre de votants :

Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 1

- Différentes actions du projet d'établissement sont proposées : Chante école, parcours lyrique, symphonique, incorruptibles, collège au cinéma, semaine prévention, parcours culturel, Malagar, courant livre, Atelier artistique, atelier scientifique, Grand prix des lecteurs de Gironde, Festival d'histoire de PESSAC, BORDEAUX XVIII<sup>ème</sup>.

## **PROCES-VERBAL**

De la séance

Du 1<sup>er</sup> Juillet 2014

N° de la séance : 4

**OBJET : VII / Vie scolaire, scolarité, stages**

Réservé à l'inspecteur  
d'Académie  
Directeur des Services  
Départementaux de  
l'Éducation de la Gironde

**Autorisez-vous le chef d'établissement à signer tout ce qui sera nécessaire dans la mise en œuvre de toutes ces actions ?**

**VOTE :**

Nombre de votants :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

• Information B.I.A. 2013 – 2014 (Brevet d'Initiation Aéronautique)

Cet atelier était composé de 10 élèves dont un élève de Ste-Marie à Langon et deux élèves du lycée Jean Moulin et a obtenu 80% de réussite. Le taux de réussite académique était de 75%. Il y a eu 36% de mentions Bien soit le double du niveau académique et 36% de mention Assez Bien, légèrement supérieur au taux académique (34%).

**Autorisez-vous le chef d'établissement à reconduire la convention avec l'aéroclub des grands lacs à Biscarosse et le club ULM de La Réole ?**

**VOTE :**

Nombre de votants :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Pour information, le coût de participation des familles au financement des vols est fixé à 110 €, dont 50 € sont pris en charge par la fédération française aéronautique en cas de réussite au BIA.

• Information sur l'organisation de la journée de classe

Les horaires de début de journée de classe et de fin de journée ne sont pas modifiés. Les horaires de transport ne sont ainsi pas non plus modifiés. Cependant, chaque élève aura 1 h minimum comme pause méridienne pour manger.

**PROCES-VERBAL**

De la séance

Du 1<sup>er</sup> Juillet 2014

N° de la séance : 4

**OBJET : IX / Questions diverses**

Réservé à l'inspecteur  
d'Académie  
Directeur des Services  
Départementaux de  
l'Éducation de la Gironde

Information sur les journées d'ouverture administrative du collège.

L'administration du collège sera ouverte du 7 au 11 juillet et rouvrira le 25 Août.

Information dotation informatique du Conseil Général

Le Conseil Général dote le collège de 27 postes fixes : 15 pour une salle de technologie, 12 postes pour équiper les différentes salles de l'établissement pour permettre la saisie du cahier de textes et des absences en temps réel.

Il offre également 3 ordinateurs portables, deux vidéos-projecteurs (en salle 10 et au CDI), un visualiseur et une ballado-diffusion.

M. Courbin présente un projet de sortie pédagogique au salon de l'aéronautique du Bourget du jeudi 18 Juin 2015 au samedi 20 juin 2015 pour un coût maximum de 175,54 €.

**PROCES-VERBAL**

De la séance  
Du 1<sup>er</sup> Juillet 2014  
N° de la séance : 4